



Utilisation nom commercial ou marque déposée par une association

Par **virginie180379**, le **09/02/2017** à **11:37**

bonjourrrrrnous avons créer notre association en aout 2016 (ens eine et marne)et venons d'avoir un mail d'une entreprise (de paris) nous indiquant que l'on utilisait leur marque déposée. Nous sommes une association qui met a disposition et gerer le local dans laquelle travaille 2 assistantes maternelles pour garder des enfants (maison d'assistantes maternelles) code d'acticité de l'association 9499Z. L'entreprise en question est un groupement de micro creche code activité 8891A. et marque déposée dans les catégories 28,35 et 43.rnNotre association met a disposition des locaux pour permettre a des assistantes maternelles de garder des enfants à l'interieur.rnrnDevons nous changer de nom?rnrnSi oui , nous avons trouver un autre nom mais ce dernier est utilisé en nom commercial pour un groupement de micro creche dans la vendée. Peut on l'utiliser ?rnrnmerci d'avance pour vos conseils?

Par **morobar**, le **09/02/2017** à **11:50**

Bonjour,rnQuand on cherche aussi assidument les ennuis, on finit par les trouver.

Par **virginie180379**, le **09/02/2017** à **12:12**

il me semble qu'il s'agit d'une site d'aide et entraide. les jugements ne sont pas les bienvenus.rnNous ne cherchons pas les ennuis mais des conseils pour éviter cela.

Par **morobar**, le **09/02/2017** à **17:06**

Pourtant ma réponse est claire, porte à la fois jugement et conseil.